

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	66 (1937)
Heft:	4
Rubrik:	47me Cours normal suisse de travaux manuels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la précision dans le travail et à la ponctualité. De ce côté-là, il faut exiger un maximum et refuser impitoyablement les travaux qui ne présentent pas les qualités requises. La visite d'entreprises bien conduites, l'examen de leur comptabilité permettront de se rendre compte de ce qui est exigé dans ce domaine.

La *ponctualité* sera de règle dans tous les engagements, dans la correspondance, dans l'exécution des commandes, dans les payements. On habituera le jeune homme à se présenter en classe à l'heure exacte ; il conservera cette habitude de ponctualité, si on insiste sur ses avantages, et si l'on est exigeant et tenace.

D'autres qualités du bon commerçant et du bon employé sont la *politesse* dans les relations avec les clients, la courtoisie, la maîtrise de soi ; autant de points que l'on peut toucher par l'enseignement occasionnel au cours des discussions que comporte l'étude des nombreux problèmes de la comptabilité. Je suis certain, car je m'en réfère à ma modeste expérience, que l'enseignement occasionnel des principes d'éducation dont a besoin le jeune homme qui se voudra plus tard à la carrière commerciale peut porter d'excellents fruits. C'est d'ailleurs un des facteurs qui contribuent puissamment à rendre cet enseignement vivant. à trouver le chemin du cœur des élèves, afin de faire jaillir les nobles sentiments qui, s'ils ont été par la suite entretenus comme une flamme et rendus vigoureux, seront, à peu près au même degré que l'instruction, et dans certaines circonstances plus encore qu'elle, des gages de succès pour la vie.

A. BORGARD.

N.-B. — Ouvrages consultés :

Dumarchey : Théorie positive de la comptabilité.

Morf et Blaser : Eléments de comptabilité.

47^{me} Cours normal suisse de travaux manuels

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise, avec l'appui financier de la Confédération et sous le haut patronage de la direction de l'instruction publique du canton de Vaud, du 12 juillet au 7 août 1937, à Vevey, le 47^{me} Cours normal suisse pour l'enseignement du travail manuel et l'introduction à l'école active.

Le programme complet du cours, de même que le formulaire nécessaire à l'inscription, peuvent être obtenus auprès de la direction de l'instruction publique, ou au Musée pédagogique de Fribourg.

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard jusqu'au 1^{er} avril 1937 au Département de l'instruction publique.
